





Programme de la formation

Réalisation de l'évaluation des risques professionnels

-  Classe virtuelle
-  16 heures sur 11 jour(s)
-  Salarié en poste, Agent de la fonction publique · De 1 à 6 participants
-  1 900 € Net de taxe par participant

Description courte

Cette formation-action permet à chaque participant de repartir avec un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et un Programme d'Action de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) nouveau ou mis à jour.

La formation associe des temps de formation en classe virtuelle en groupe à des temps individuels d'accompagnement de chaque participant.

Profil des participants

Personne désignée par l'employeur (public ou privé) pour réaliser l'évaluation des risques professionnels.

Prérequis

Bonne connaissance du ou des établissements et de ses métiers.

Maîtrise de base de la suite Office.

Objectifs

- Réaliser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de l'établissement (DUERP)
- Mettre en forme un Programme d'Action de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT)
- Animer la prévention des risques professionnels

Aptitudes et compétences visées / attestées

- Lister les risques
- Mesurer les risques
- Contextualiser les risques existants
- Proposer des actions de prévention et de protection
- Animer la prévention

Contenu

- Le contexte réglementaire

- Le concept du risque
- Analyser une situation de travail
- Utiliser un outil afin de répertorier les risques
- Définir une méthodologie d'évaluation des risques
- Répertorier les actions de prévention existantes
- Définir un plan d'action
- Les 5 critères des actions de prévention
- Présentation du DUERP à la Direction et aux instances représentatives du personnel
- Intégrer les managers dans le pilotage des risques

Pédagogie et organisation

Avant le début de la première séance en groupe, chaque participant aura un entretien individuel d'analyse de la situation de son entreprise.

La formation est organisée en 5 séances de 2 heures et une finale de 1 heure en classe virtuelle en groupe. Entre chaque séance une heure sera consacrée en individuel aux spécificités de chaque apprenant dans son contexte professionnels. Un délai d'un mois sépare chaque classe virtuelle

Soit 11 heures de classe virtuelle en groupe + 6 heures d'accompagnement individuel sur un période de 6 mois.

Positionnement et Modalités d'évaluation des acquis

Réalisation d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnel de base et d'un PAPRI Pact qui pourront être présentés à la Direction de l'établissement et aux représentants du personnel.

Mode de validation

Présentation du DUERP et du PAPRI Pact

Référent handicap

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : (*mise en place de compensation...*)

Contact : Référent handicap 02 51 84 95 55 / 06 28 70 45 28 / nadiahadjeri@cadresenmission.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation à distance entièrement accessible aux personnes PMR.

Pas de compensation prévue en distanciel pour les personnes présentant des troubles auditifs ou visuels. Les personnes déjà équipés de matériel adaptés pourront participer à la formation.

Intervenant

Jérôme LOISEAU intervient dans des entreprises privées et public pour la réalisation des DUERP et des PAPRI Pact depuis plus de 20 ans. Il est formateur certifié par l'INRS pour l'évaluation des risques professionnels et pour la sensibilisation aux risques psychosociaux.